

**CE TEXTE SERT DE BASE
AUX DISCUSSIONS MENÉES DANS LE CADRE
DE L'ACTUALISATION DOCTRINALE DU MR**

— THÈME 1 —

L'État, garant des libertés

AVEC *Denis Ducarme, Philippe Goffin, Latifa Qit Baala & Alain Destexhe*

Vivre, c'est vivre avec autrui

Favoriser l'épanouissement personnel, affirmer les qualités individuelles, laisser libre cours aux capacités de travail, d'initiative et de développement propres à chacune et à chacun : voilà ce qui transforme la vie, et fait évoluer toute société vers davantage de mieux-être !

Cependant, si les qualités individuelles sont la condition première de toute avancée, de toute initiative, de tout effort, elles ne suffisent pas à assurer la réussite : **personne ne peut vivre sans autrui**. La nature de l'être humain n'est pas l'égoïsme, mais la recherche d'une socialité heureuse. Au contraire d'une formule célèbre, les réformateurs pensent que **le bonheur, c'est aussi les autres !**

L'homme n'est pas un être solitaire : il partage des émotions, n'est pas insensible à la souffrance des autres, apprécie de s'engager dans un projet commun et recourt constamment aux bienfaits de la vie en société. C'est pourquoi les nouveaux rapports sociaux qui se mettent en place doivent retrouver – cela est vital – le sens des mots **entraide, esprit d'équipe, respect mutuel**.

Respect mutuel, car les caractéristiques personnelles de chacune et de chacun doivent pouvoir trouver leur place. La socialité ne peut être heureuse qu'à la condition de ne pas être réservée à quelques-uns : **on ne construit pas « son » bonheur sur le dos d'autrui**.

La démocratie libérale

Insister sur la dimension sociale de l'être humain ne signifie nullement que les libertés individuelles doivent s'effacer ni être nivelées sous le poids de la société. Mais nul être humain ne vivant en solitaire, il importe de renforcer **la conscience civique** d'un vivre-ensemble : **les libertés individuelles sont inséparables d'un destin commun**. Inversement il n'y a pas de destin pour un peuple qui ne serait pas composé d'individus libres.

Plutôt que de laisser cet échange entre individu et société se vivre dans l'affrontement, les réformateurs entendent le développer de façon positive et harmonieuse. La recherche de cet équilibre relève du politique. Autrement dit, lorsque l'on choisit la paix plutôt que le conflit, le dialogue plutôt que le rejet, la recherche d'une solution plutôt que les a priori stériles, c'est le débat politique au sens large qui garantit les libertés.

NOTES PERSONNELLES

La responsabilité démocratique contre la technocratie

L'ampleur et la complexité des défis à surmonter (réchauffement climatique, évolutions biotechnologiques, risque nucléaire, terrorisme international...) font apparaître combien les institutions peinent, non seulement à trouver les bonnes solutions, mais aussi et surtout à imposer les mesures nécessaires.

La tentation est forte dès lors de céder à l'illusion technocratique, en transférant le pouvoir de décision à des comités composés de *spécialistes*. Outre qu'il n'est pas plus aisé pour ceux-ci de s'accorder sur les causes, les effets et les remèdes, **toute décision technocratique échappe par définition au contrôle démocratique.**

Pour toutes les questions d'éthique contemporaine, lesquelles dépassent largement le milieu académique mais concernent aussi les stratégies industrielles et commerciales, les réformateurs estiment que l'analyse et l'information les plus complètes sont absolument nécessaires. Ils

sont également favorables à l'organisation de consultations populaires. Celles-ci doivent pouvoir aiguiller la réflexion de celles et ceux qui, en fin de processus, auront seuls la responsabilité de décider : à savoir, les mandataires politiques, hommes et femmes élus et contrôlés démocratiquement.

A titre d'exemple, si la crise du secteur financier a révélé les limites de l'expertise spécialisée, elle a aussi démontré la nécessité d'avoir eu des responsables politiques capables de prendre les décisions nécessaires dans l'intérêt de **celles et ceux qui entreprennent, qui travaillent, qui épargnent.** Capable aussi d'en assumer la responsabilité « populaire », c'est-à-dire devant le peuple. C'est cette notion de **responsabilité** qui est le ferment de la décision politique, autrement dit qui est le véritable moteur du changement. Tel est **le sens démocratique fort que les réformateurs attribuent au mot « populaire ».**

Clarifier les lois et réduire les réglementations

Le pouvoir n'est pas une notion qui aurait sa fin en elle-même : « le pouvoir pour le pouvoir » est la définition de la dictature. Non, le pouvoir, selon la vision politique des réformateurs est toujours le *pouvoir de faire*, le *pouvoir de* décider dans l'intérêt des citoyens. Ainsi, les lois et réglementations diverses arrêtées par les différents niveaux de pouvoir ne sont acceptables que si elles sont bénéfiques à l'intérêt général. Si ce n'est pas le cas, elles doivent être soumises à réforme.

Cela signifie qu'aucune loi ne trouve sa justification en elle-même, mais est toujours l'émanation d'une société d'individus libres, société qui est en évolution constante. C'est

pourquoi les réformateurs ne dissocient pas l'évaluation d'une loi de son apport au bien-être commun et personnel.

La démocratie ne peut donc se passer de procédures d'évaluation et de réforme des lois et réglementations. Procédures qui doivent avoir pour critères premiers, **la simplification, la réduction, la lisibilité, la clarification des textes légaux et administratifs.** En la matière, l'exemple à ne pas suivre est la saga de la réglementation wallonne en matière d'aménagement du territoire et de l'urbanisme ; ni non plus, autre saga, celle des décrets-inscriptions de la Communauté Française.

Les réformateurs souhaitent un Etat libéré des activités qui ne sont pas assimilables à des missions de service public. Nombre d'activités sont en effet prises en charge par le secteur public qui en fait supporter le coût par l'ensemble de la population, alors qu'elles pourraient être assurées par le secteur privé ou le secteur associatif, aussi bien voire mieux –puisque à force de se dissiper dans tout et n'importe quoi, l'autorité publique perd nécessairement en efficacité. De plus, le coût serait moindre pour l'ensemble de la population. Il en est ainsi, par exemple, lorsqu'il est fait appel à des procédures de conciliation ou de médiation, en lieu et place des procédures juridiques traditionnelles.

Cependant, si l'Etat se départit d'une obligation de service universel pour en transférer l'exécution au secteur privé, les réformateurs insistent pour que cela se fasse via un cahier des charges précis et rigoureux. Sur base de celui-ci, l'Etat maintiendra sa capacité de contrôle, dans la transparence, tant au niveau du gouvernement, qu'au niveau du parlement. Ceci vaut a fortiori lorsqu'il s'agit d'organismes d'intérêt public. L'Etat, donc la démocratie, doit avoir une vision de ce qui

se fait, ainsi que des objectifs à atteindre.

Autant le juste Etat doit être centré sur ses missions, autant les réformateurs veulent qu'il soit en mesure d'assurer celles-ci complètement et avec toute l'efficacité nécessaire. Réformer l'Etat c'est, par exemple, en faire le garant de la sécurité, de la qualité de l'enseignement, de la protection de la santé et de la préservation du cadre de vie. C'est en faire l'arbitre déterminé sur le terrain économique, celui qui veille au respect des règles en combattant les monopoles, les abus de puissance et les dérives financières.

C'est **voir en l'Etat le garant d'une sécurité sociale efficace**, au service des démunis et en lutte contre la souffrance, les handicaps et les coups du sort. Une sécurité sociale qui ne laisse personne au bord de la route, mais qui est également capable d'éviter l'enfermement dans des mécanismes d'assistantat à long terme. Une sécurité sociale capable aussi d'éviter, qu'en raison du coût administratif, de la mauvaise gestion et de la complexité du système, celui-ci ne représente une charge insupportable qui finisse par annihiler les revenus du travail.

Les missions de l'autorité publique peuvent évoluer

Les réformateurs sont attentifs aux changements susceptibles d'affecter et de modifier les missions de l'autorité publique. Certaines situations peuvent requérir une action forte, urgente, décisive, alors que dans le même temps, d'autres secteurs d'activité ont surtout besoin de continuité et de sérénité. **Un Etat n'est pas une entité définie une fois pour toutes : sa structure évolue, ses institutions se transforment, ses domaines d'intervention sont variables.** La méthode réformatrice consiste à en appeler à l'esprit critique de la démocratie. Il faut identifier les tâches qui alourdissent et entravent le bon exercice de l'autorité publique, l'empêchant de ce fait d'avoir une vision claire et rapide des besoins nouveaux et pressants.

Au nombre de ceux-ci on peut citer la lutte pour la préservation de l'environnement, la sauvegarde des espèces animales, la lutte contre les changements climatiques et pour la réduction des gaz à effets de serre... Autant d'exemples de l'extension nécessaire du devoir d'intervention de l'autorité publique, en sachant qu'il s'agit toujours de trouver le juste équilibre entre d'une part le maintien essentiel des libertés individuelles face aux empiètements de l'Etat et, d'autre part, l'obligation d'agir politiquement là où il le faut et quand il le faut, pour des objectifs précis. C'est là, certainement, une difficulté constante de l'exercice de la responsabilité politique dans une démocratie libérale. La réponse est toujours un équilibre à trouver ; équilibre qu'exprime bien la notion de « juste Etat ».

Aussi les réformateurs sont-ils particulièrement vigilants pour ce qui concerne les intrusions abusives dans la vie personnelle des citoyens par le biais des technologies modernes : cartes d'identité électroniques, surveillance des communications téléphoniques, confidentialité de l'e-correspondance,

utilisation de caméras, contrôle des opérations bancaires personnalisées... A contrario la lutte contre le terrorisme international ou le crime organisé doit pouvoir s'effectuer avec les outils technologiques requis. L'équilibre n'est donc pas un vain mot ; répétons-le, il doit être cherché et appliqué avec rigueur.

Approfondir les libertés

Les libertés doivent sans cesse être évaluées, réaffirmées, consolidées, étendues au plus grand nombre possible de personnes et de situations. Tel est le projet démocratique des réformateurs. En ce sens il importe d'insister sur le fait qu'il n'y a pas, lorsque la démocratie et la liberté sont en cause, de « petit combat » : toute atteinte est inacceptable. Même si l'Histoire ne retient que les combats les plus vastes : l'esprit de liberté et de tolérance contre les forces de l'Inquisition, les Droits de l'Homme contre les privilèges de l'Ancien

Régime, le monde libre contre le socialisme totalitaire de l'ex-URSS...

Il n'y a pas de combat d'émancipation qui ne puisse aller plus loin. Ainsi si le suffrage universel a été mis en œuvre, il a fallu attendre encore des décennies pour que les femmes aient le droit de voter. Aujourd'hui **les réformateurs font du principe « à travail égal, salaire égal », la poursuite du combat pour l'égalité citoyenne entre les femmes et les hommes.**

Pour une société interculturelle

A l'inverse du multiculturalisme qui conçoit la société comme une addition de cultures différentes, refermées sur elles-mêmes et sur leurs traditions, le modèle interculturel pose l'égalité des droits et devoirs pour tous les citoyens. Ce modèle ne remet pas en cause les traditions culturelles différentes. Mais ce que l'on pourrait appeler **son « unité de mesure » est l'individu qui, par le seul fait d'être un être humain est détenteur de droits fondamentaux.** Ceux-ci sont scellés par la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales : droit personnel de décider de son propre trajet de vie, droit à l'émancipation notamment par l'instruction, égalité entre l'homme et la femme, droit d'association ou non, principe essentiel de la séparation des Eglises et de l'Etat.

le multiculturalisme favorise le relativisme selon lequel toute pratique culturelle serait équivalente.

Cela n'est pas acceptable : toutes les pratiques ne se valent pas. Certaines visent l'épanouissement de l'être humain, ou le partage de moments privilégiés de la vie. D'autres sont au contraire attentatoires à la dignité des personnes, et principalement à l'intégrité physique de la femme.

Les réformateurs combattent avec fermeté toute forme d'inégalité et de soumission imposée à la femme : mariage forcé, refus par le mari d'actes médicaux dont l'épouse a besoin, séquestration, mutilations génitales...

Le multiculturalisme, lui, va à l'encontre de ces principes fondateurs de la démocratie libérale. Tout d'abord parce qu'il n'appréhende l'individu qu'au travers de son appartenance ou non à un groupe défini. La considération pour telle femme ou tel homme est en ce cas fonction de son degré d'adhésion aux pratiques imposées par le groupe. Ensuite parce que

L'intégration n'est pas synonyme d'assimilation : la société ouverte défend le droit à la différence. Mais elle impose aussi un devoir d'identité, sur un fond de valeurs et principes humains inaliénables. L'autorité publique doit être intransigeante sur cet aspect : la théorie des « accommodements raisonnables » avec les valeurs fondamentales, est une fausse bonne idée et une fuite en avant.

Series of horizontal lines for taking notes.

L'impartialité de l'Etat garantit le pluralisme

Le Mouvement Réformateur, héritier de la philosophie et de la pensée politique libérales, affirme que **les gens non seulement ont le droit d'avoir des convictions propres et de les exprimer, mais surtout qu'il est davantage bénéfique pour la société que les citoyens qui la composent ne pensent pas, uniformément, la même chose.** Tel est historiquement le véritable apport de la démocratie libérale, laquelle n'a pas « inventé » la liberté – qui est née avec l'humanité- mais a démontré qu'une société faisant confiance à la liberté de pensée, d'expression, de création, d'entreprise...était plus bénéfique pour tous, qu'une société dirigiste. La diversité d'opinions permet d'approfondir le débat : la confrontation des idées en est renforcée et, en conséquence, le résultat meilleur. Un système où tout le monde doit avoir le même avis finit, un jour ou l'autre, par se résorber.

Les réformateurs font donc résolument le choix de la société interculturelle, sur base, nous le verrons, d'un socle de valeurs communes. Dès lors que la société s'incarne dans une diversité de cultures, de styles de vie, de traditions, de convictions, l'Etat ou l'autorité publique dans toutes ses déclinaisons doit, dans une démocratie libérale, être le garant impartial du pluralisme. Sans cette impartialité nulle société humaine, a fortiori à l'âge de la mondialisation, n'est viable à long terme. L'impartialité c'est la séparation des pouvoirs, la garantie des droits individuels, l'égalité des droits de la femme et de l'homme ; c'est aussi, en nos temps de résurgence du religieux, la séparation de l'Etat et des cultes.

Plusieurs milliards d'êtres humains dans le monde croient en l'existence d'une forme de transcendance en fonction de laquelle ils organisent leur vie personnelle, familiale et publique. Pour l'immense majorité, ces convictions ne sont pas empreintes d'hostilité à l'égard des autres. Malheureusement des tendances radicalistes ou des obsessions fondamentalistes minoritaires tendent à se propager et, par une sorte de dialectique infernale, à s'exacerber mutuellement.

Par ailleurs, le caractère monoculturel et monoreligieux qui caractérisait généralement une population définie sur un territoire donné, tend à disparaître. Il en résulte une proximité au quotidien entre des cultes religieux distincts. Dès lors, les velléités fondamentalistes de réintroduire le religieux dans la sphère publique, ou encore de substituer au régime démocratique une vision théocratique, s'affirment plus ou moins ouvertement. Face à cela, **les démocraties doivent maintenir, avec la plus grande détermination, l'impartiale autorité de l'Etat.**

Il est néanmoins important pour les réformateurs de garder à l'esprit qu'affirmer la séparation de l'Etat et des cultes ne constitue pas à l'égard des personnes une entreprise de « déreligiosité ». Le droit d'avoir des convictions religieuses ou philosophiques est un droit essentiel, laissé au libre choix de chacune et de chacun. Mais, répétons-le, c'est précisément l'impartialité de l'autorité publique qui permet, dans une société composée d'individus libres et différents, la cohabitation harmonieuse de convictions distinctes.

La justice, la sécurité, conditions premières des libertés

NOTES PERSONNELLES

Que la justice puisse être rendue, que la sécurité des personnes et des biens soit assurée, sont les deux conditions sans lesquelles personne –à commencer par les plus faibles- n'est en mesure d'exercer pleinement ses droits, ni de vivre les libertés que lui reconnaît la Constitution. Les réformateurs insistent sur le fait qu'il s'agit de deux missions différentes qui ne doivent pas être confondues : **le juste Etat n'est pas un Etat sécuritaire ! La justice assure la paix sociale. La sécurité, elle, est une intervention nécessaire de l'autorité publique lorsqu'il y a rupture de la paix sociale.**

Ainsi, la simple liberté d'aller et venir, pour reprendre un exemple cité ci-dessus, est impossible si elle ne peut s'effectuer en toute sécurité. La liberté de posséder un logement, d'élever une famille, d'ouvrir un commerce...est totalement entravée, et peut tourner au cauchemar, quand on vit dans ce qui tend de plus en plus apparaître dans certaines de nos grandes villes, à savoir des « zones de non-droit ». Indépendamment de situations aussi extrêmes, **chaque citoyen doit retrouver la conviction que la justice et la sécurité sont assurées par l'Etat.**

A présent que la « réforme des polices » a été menée à bien, il faut poursuivre : le fonctionnement interne de la justice doit être modernisé, et les sanctions doivent être revues et adaptées aux réalités d'aujourd'hui, notamment aux nouvelles formes de criminalité et de délinquance.

Renforcer la sécurité des personnes ne se fait pas au moyen d'une mesure miraculeuse. C'est davantage un état d'esprit, une attention, une vigilance sur plusieurs fronts : veiller à la protection, accroître les moyens de la prévention, assurer la répression juste et efficace...tout en préservant les libertés démocratiques, le droit des victimes et celui des justiciables. Pour que le « système » de la justice soit **mieux pour tous**, son accès ne doit être entravé ni par le coût, ni par la lenteur, ni par la complexité des rouages. Ni non plus d'ailleurs par l'utilisation d'un jargon excluant d'office la majorité des justiciables de toute compréhension possible.

De façon plus large, les réformateurs font de la sécurité routière pour tous les usagers, de même que de la protection civile (pompiers, ambulances, centres de secours, médecins généralistes...) pour tous, des secteurs prioritaires de la sécurité des biens et des personnes.

Une fonction publique au service des libertés

Travailler au service de l'autorité publique dans une démocratie libérale, c'est travailler au service des gens. Il

s'agit d'une mission dont on peut être fier. Quand on a affaire directement à des fonctionnaires on peut se rendre compte que l'image d'Epinal peu flatteuse (bureaucratie, désinvolture, lenteurs, tracasseries...) ne correspond pas à la vérité. De plus on se rend compte à quel point notre vie même de citoyen, nos droits individuels, nos libertés réelles, dépendent d'administrations diverses et de fonctionnaires anonymes. Loin d'être des « empêcheurs de tourner en rond », ces personnes qui travaillent au service du public, sont des rouages essentiels d'une démocratie respectant chacune et chacun des citoyens.

Les réformateurs souhaitent **aller toujours plus avant dans cette logique qui allie la fonction publique et les libertés.** La réforme du service public est une priorité de l'action à mener, afin de le rendre le plus performant possible, en accroissant

la flexibilité des agents, en redéfinissant les missions, les méthodes de gestion, d'évaluation et de contrôle. Les moyens financiers attribués à un organisme de service public doivent d'abord et avant tout servir les citoyens : il ne faut pas que le financement des outils passe avant celui du service à la population.

De façon générale la gestion des outils publics, ainsi que la décision à tous les niveaux de l'autorité publique, doivent être marquées par un haut souci de transparence et d'éthique.

L'exercice de la fonction publique doit être assuré dans le respect d'une stricte impartialité. A aucun moment, un citoyen ne doit avoir le sentiment que ses droits et devoirs seront conditionnés par ses convictions personnelles ni par celles de son correspondant au sein de l'administration. Il s'ensuit que tout fonctionnaire doit refléter cette impartialité dans sa présentation générale et son comportement.

Des Francophones en Mouvement

Les réformateurs sont attachés à la Belgique et considèrent à leur juste importance les problèmes d'ordre communautaire et linguistique qui affectent la vie politique de notre pays depuis des décennies. Avant tout, parce que l'on ne peut pas transiger

avec les droits fondamentaux des citoyens, ni avec le fonctionnement de la démocratie. Mais aussi, parce que ces tensions « identitaires » portent atteinte à des enjeux économiques et sociaux majeurs pour les Francophones de Belgique.

NOTES PERSONNELLES